



GUIDE DE PRESENTATION DE L'HDR

La présentation de l'HDR constitue une procédure précise au cours de laquelle vous devrez veiller au respect de différentes formalités et délais, établis selon la législation en vigueur.

Important : cette procédure ne peut démarrer que si l'inscription à l'université a été effectuée et validée.

Le présent guide a été conçu afin de réunir l'ensemble des éléments nécessaires pour vous accompagner dans vos démarches :

Règles de constitution du jury.....	P1
Disciplines de l'HDR	P3
La soutenance de l'HDR en 3 étapes (check list).....	P5
Remise du diplôme et contacts pour les démarches de soutenance	P6
Liste de salles	P8

REGLES DE CONSTITUTION DU JURY :

(Arrêté du 23 novembre 1998 modifié relatif à l'HDR)

• Le jury d'HDR

- Il est désigné par le chef d'établissement après avis de la direction de l'école graduée et du garant de l'HDR
- **Le nombre de membres est d'au minimum cinq personnes (Garant compris)**
- Le jury est composé pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, **extérieures** au périmètre de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Lille, à l'école graduée et reconnues en raison de leur compétence dans le domaine scientifique
- La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés (liste ci-dessous).
- La composition doit tendre dans la mesure du possible à une représentation équilibrée des femmes et des hommes
- Le jury peut comporter des membres invité.e.s (qui participent aux discussions mais pas aux délibérations **et ne signent aucun document**)
- Les professeurs émérites peuvent siéger dans le jury sans excéder 25% de la totalité des membres.
- Un membre émérite peut être rapporteur, examinateur ou garant
- Le jour de la présentation, le jury désigne en son sein un président et deux rapporteurs de séance ; ces derniers doivent être extérieurs au périmètre de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Lille et à l'établissement de rattachement du/de la candidat.e.

• Les pré-rapporteurs :

- Ils sont au nombre de 3
- Ils doivent être professeurs, assimilés ou habilités à diriger des recherches.
- L'établissement peut faire appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers (**validation par l'école graduée**)
- 2 pré-rapporteurs au moins doivent être extérieurs au périmètre d'initiative d'excellence, à l'école graduée, et ne doivent pas avoir cosigné de publications avec le candidat ou la candidate ; sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas. **Ceci doit cependant rester exceptionnel et doit être validé par la Vice-Présidence en charge des Affaires Doctorales.**
- Les rapporteurs n'ont pas d'implication dans le travail du candidat ou de la candidate. Il est par ailleurs attendu que les rapporteurs n'aient pas été impliqués dans le jury de thèse de doctorat du candidat ou de la candidate.
- Pour les candidat.e.s à l'HDR **extérieur.e.s à l'Initiative d'Excellence de l'Université de Lille**, ils doivent être extérieurs à leur établissement de rattachement
- Dans la mesure du possible, le Président du jury n'est pas choisi parmi les pré-rapporteurs.

• Le président de jury :

- Il est désigné par les membres du jury le jour de la soutenance
- Doit être professeur ou assimilé
- **De préférence**, il participe en présentiel à la soutenance (cf. article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016) à l'exception des soutenances entièrement à distance
- Un professeur émérite ne peut pas être Président du jury
- Il est déconseillé qu'il soit rapporteur ou garant

A titre exceptionnel, et, de préférence, à l'exception de son président, les membres du jury peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à

des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats (compléter la demande de dérogation prévue à cet effet).

L'organisation d'une soutenance entièrement à distance doit être prévue **dans le cadre de conditions exceptionnelles** ne permettant pas le report de la soutenance à une date ultérieure, ni la tenue de la soutenance en présentiel ou semi-présentiel (cf la note relative aux soutenances entièrement à distance).

Le mémoire d'HDR peut être confidentiel s'il comprend des travaux qui ne sont pas publiés. Une confidentialité est valable pendant 5 ans et est renouvelable une fois.

LISTE DES PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

(Arrêté du 15 juin 1992 modifié par l'arrêté du 19 février 2007)

- Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France
- Les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle
- Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers
- Les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales
- Les directeurs d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient
- Les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales
- Les sous-directeurs d'écoles normales supérieures
- Les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints
- Les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques
- Les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 septembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe
- Les professeurs de première et de deuxième catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures
- Les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques

PERIMÈTRE D'INITIATIVE D'EXCELLENCE

- EPE Université de Lille (incluant l'ENSAIT, Sciences Po Lille, l'ENSAPL, l'ESJ)
- Personnalités relevant des EPST CNRS, Inserm, Inrae, Inria dans le périmètre de l'EPE Université Lille
- Etablissements : Centrale Lille, IMT Nord Europe, CHU Lille, IPL

LISTE DES DISCIPLINES PAR SECTIONS CNU

Lors de la saisie de votre jury, **il vous sera demandé d'indiquer la discipline de l'HDR**. Ce choix est de la plus grande importance dans la mesure où c'est **cet intitulé qui figurera sur votre diplôme, pour cette raison, il n'est possible de sélectionner qu'une seule discipline**. Ce choix doit se faire selon la nomenclature nationale ci-dessous :

Droit, économie et gestion

- section 01 - Droit privé et sciences criminelles
- section 02 - Droit public
- section 03 - Histoire du droit et des institutions
- section 04 - Science politique
- section 05 - Sciences économiques
- section 06 - Sciences de gestion

Lettres et sciences humaines

- section 07 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
- section 08 - Langues et littératures anciennes
- section 09 - Langue et littérature françaises
- section 10 - Littératures comparées
- section 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- section 12 - Langues et littératures germaniques et scandinaves
- section 13 - Langues et littératures slaves
- section 14 - Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- section 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques
- section 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
- section 17 - Philosophie
- section 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
- section 19 - Sociologie, démographie
- section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- section 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
- section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- section 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale
- section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

Sciences

- section 25 - Mathématiques
- section 26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
- section 27 - Informatique
- section 28 - Milieux denses et matériaux
- section 29 - Constituants élémentaires
- section 30 - Milieux dilués et optique
- section 31 - Chimie théorique, physique, analytique
- section 32 - Chimie organique, minérale, industrielle
- section 33 - Chimie des matériaux
- section 34 - Astronomie, astrophysique
- section 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes
- section 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère
- section 37 - Météorologie, océanographie physique de l'environnement
- section 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil
- section 61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal
- section 62 - Energétique, génie des procédés

- section 63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
- section 64 - Biochimie et biologie moléculaire
- section 65 - Biologie cellulaire

- section 66 - Physiologie
- section 67 - Biologie des populations et écologie
- section 68 - Biologie des organismes
- section 69 - Neurosciences

Pharmacie

- section 39 - Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques
- section 40 : Sciences du médicament
- section 41 : Sciences biologiques

Disciplines médicales et odontologiques

- section 42 - Morphologie et morphogenèse
- section 43 - Biophysique et imagerie médicale
- section 44 - Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition
- section 45 - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène
- section 46 - Santé publique, environnement et société
- section 47 - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie
- section 48 - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique
- section 49 - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation
- section 50 - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique
- section 51 - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire
- section 52 - Maladies des appareils digestif et urinaire
- section 53 - Médecine interne, gériatrie, chirurgie générale et médecine générale
- section 54 - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction
- section 55 - Pathologie de la tête et du cou
- section 56 - Développement, croissance et prévention
- section 57 - Sciences biologiques, médecine et chirurgie buccales
- section 58 - Sciences physiques et physiologiques endodontiques et prothétiques

Pluridisciplinaire

- section 70 - Sciences de l'éducation
- section 71 - Sciences de l'information et de la communication
- section 72 - Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
- section 73 - Cultures et langues régionales
- section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Théologie

- section 76 - Théologie catholique
- section 77 - Théologie protestante

Pharmacie (mono-appartenants)

- section 85 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- section 86 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- section 87 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

LA PRESENTATION DE L'HDR EN 3 ETAPES :

J – 8 SEMAINES (les périodes de fermetures obligatoires sont à ajouter à ce délai)

Le candidat	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Saisit la proposition complète de jury en utilisant le tableau* prévu à cet effet et le fait valider par l'Ecole Graduée ☞ Après visa de l'Ecole Graduée, le transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des soutenances (soutenances@univ-lille.fr) <i>Les rapporteurs, sur avis du directeur de l'école graduée, sont nommés par l'établissement et le retour des rapports doit être réalisé <u>au plus tard 3 semaines avant la date de présentation</u></i> ☞ Transmet le mémoire aux rapporteurs et autres membres du jury (<u>au minimum 8 semaines avant</u>) ainsi qu'au Service Affaires Doctorales – Bureau des soutenances à soutenances@univ-lille.fr accompagné d'un certificat d'inscription à l'Université de Lille – le mémoire peut être rédigé en français ou en anglais ☞ Réserve la salle pour la soutenance dès que possible (cf liste des salles p 6) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------------	--	--

J – 4 SEMAINES (les périodes de fermetures obligatoires sont à ajouter à ce délai)

Le garant	☞ Confirme la date de soutenance et la composition du jury auprès de l'école graduée	<input type="checkbox"/>
Le candidat	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des soutenances : <ul style="list-style-type: none"> • La proposition de jury définitive validée par l'école graduée, le cas échéant • Le résumé du mémoire, version française et anglaise (ne pas dépasser une page par résumé) à soutenances@univ-lille.fr • La demande de dérogation*, le cas échéant, pour toute demande de confidentialité, soutenance à l'extérieur de l'Université de Lille ou demande de visio conférence, rédaction dans une langue étrangère autre que l'anglais <i>L'autorisation de présentation est transmise par l'établissement au garant et aux membres du jury. Le PV/Rapport est communiqué au garant</i> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

APRES LA SOUTENANCE

Le président du jury	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des Soutenances, en version originale : <ul style="list-style-type: none"> • Le procès-verbal/rapport de soutenance signé par les membres du jury 	<input type="checkbox"/>
Le candidat	☞ Dépose son mémoire à la bibliothèque. Le fichier déposé doit être celui de la version définitive (le cas échéant, version corrigée après soutenance), au format électronique PDF (version 1.4 minimum). La validité du PDF, pour l'archivage, devra au préalable avoir été vérifiée sur l'outil Facile (http://facile.cines.fr/)	<input type="checkbox"/>

* : Voir liste des documents à télécharger sur le site de l'Université de Lille

REMISE DU DIPLOME :

Une fois les démarches de soutenance terminées, il est important de pouvoir disposer de votre diplôme. En effet, tout au long de votre carrière, à tout moment, vous pourrez être amené à justifier de l'obtention de l'HDR. Il est donc capital de conserver précieusement ce document.

Votre dossier sera considéré comme étant complet dès que l'ensemble des formalités auront été accomplies. C'est à partir de ce moment que nous autoriserons l'édition du diplôme par la direction de la scolarité.

VOS CONTACTS POUR LES DEMARCHES DE SOUTENANCE :

• Création et instruction de votre dossier de soutenance :

☞ **Service des Affaires Doctorales :**

Responsable : Hélène SELOSSE (helene.selosse@univ-lille.fr)

Adjointe de la responsable : Céline DELOHEN (celine.delohen@univ-lille.fr)

Votre interlocuteur :

Bureau des Soutenances (Thèses et HDR) :

* ED BSL, SJPG et SMRE : Yvon BRUANT (soutenances@univ-lille.fr) - 03.62.26.88.94

* ED SESAM, SHS, ENGSYS et MADIS : Laure EVRAERE (soutenances@univ-lille.fr) - 03.62.26.80.07

Cité Scientifique - Bâtiment A3 - Porte 53

• Contacts écoles doctorales :

☞ **Ecole graduée Biologie Santé :**

Coordinateur : François DELCROIX (francois.delcroix2@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Marjorie VANDENHOVE (marjorie.vandenhove@univ-lille.fr)

Faculté de Médecine – Pôle Recherche – 1, place de Verdun – 59045 LILLE Cedex – Tél.

03.20.62.34.27

☞ **Ecole graduée SESAM (Sciences Economiques et Sociales, de l'Aménagement et du Management) :**

Coordinatrice : Constance GOOSSENS (constance.goossens@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Constance GOOSSENS (ed.sesam@univ-lille.fr)

Bâtiment SH1 – Cité Scientifique – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex – Tél. 03.20.43.47.32

☞ **Ecole graduée SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) :**

Coordinatrice : Sabrina ABED (sabrina.abed@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Maxime DUCLOY (maxime.ducloy@univ-lille.fr)

Campus Pont de Bois – Bâtiment F (Maison de la Recherche) – BP 60149 – 59653 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Tél. 03.20.41.62.12

☞ **Ecole graduée SJPG (Sciences Juridiques, Politique, Gestion) :**

Coordinatrice : Sophie RANCHY (sophie.ranchy@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Névé CASENE (neve.casene@univ-lille.fr)

Faculté de Droit – 1, place Déliot – 59000 LILLE – Tél. 03.20.90.75.55

☞ **Ecole graduée SMRE (Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement) :**

Coordinateur : Christophe VAN BRUSSEL (christophe.van-brussel@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Christophe VAN BRUSSEL (christophe.van-brussel@univ-lille.fr)

Bâtiment SN2 – Cité Scientifique – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex - Tél. 03.20.43.40.62

☞ **Ecole graduée ENGSYS (Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes)**

Coordinatrice : Thi NGUYEN (thi.nguyen@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Thi NGUYEN (thi.nguyen@univ-lille.fr)

Bâtiment P3 - Cité Scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex - Tél. 03.20.43.67.06

☞ **Ecole graduée MADIS (Mathématiques, sciences du numérique et de leurs interactions)**

Coordinatrice : Aurore SMETS (aurore.smets@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Aurore SMETS (aurore.smets@univ-lille.fr)

Bâtiment P3 - Cité Scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex - Tél. 03.20.43.65.19

SALLES DE REUNION SITUEES SUR LES DIFFERENTS CAMPUS :**- Campus Cité Scientifique :**

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Service de santé au travail	Salle de réunion Maison de la Santé	10-15 personnes	Fanny Charriere 03.20.43.65.51 fanny.charriere@univ-lille.fr
LILLIAD		-- personnes	Loredane Nigro 03.20.43.41.78 loredane.nigro@univ-lille.fr
Département Chimie	Salle du Conseil C8 1 ^{er} étage	30-35 personnes	Liliane Masse 03.20.43.49.37 liliane.masse@univ-lille.fr
Département Mathématiques	Plusieurs salles disponibles		http://mathematiques.univ-lille1.fr/Salles-et-materiels/Salles-de-reunion
Département Physique	Salle du Conseil P5 2 ^{ème} étage Salle 252	20 personnes	Nathalie Damart 03.20.43.47.72 nathalie.damart@univ-lille.fr
Département Sciences de la Terre	Salle 128 Chamley	10 personnes	Marie-Christine Guiot 03.20.33.72.17
	Salle du Conseil RdC Pruvost	20 personnes	Marie-Christine.Guiot@univ-lille.fr
Polytech'Lille	Salle Pasteur RdC	40 personnes	Réservation par mail uniquement : Mélanie Sakezyn melanie.sakezyn@polytech-lille.fr
IUT A	Plusieurs salles disponibles	Selon la salle	Cyrielle Moreau cyrielle.moreau@univ-lille.fr
DIP	Salle	20 personnes	Brigitte Rogier 03.20.33.64.41 BrigitteRogier@univ-lille.fr
DSI (M4)	1 ^{ère} salle réunion	30 personnes	dsi-secretariat@univ-lille.fr

- Campus Pont de Bois :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Maison de la Recherche	Salle des colloques	120 personnes	Maxime Ducloy 03.20.41.62.12 maxime.ducloy@univ-lille.fr
	F0.13	50 personnes	
	F1.07	30 personnes	
	F0.15 (à titre exceptionnel)	45 personnes	

- Campus Moulines :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	Salle des Actes	80 personnes	Patrick Piela 03.20.90.74.44 patrick.piela@univ-lille.fr
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	Salle du Conseil (Guy Debeyre)	50 personnes	Patrick Piela 03.20.90.74.44 patrick.piela@univ-lille.fr

- Campus Santé :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Faculté de Médecine	Pôle Formation – Salle des Thèses 2	50 personnes	theses-diplomes-medecine@univ-lille.fr
	Pôle Formation – Salle des Thèses 3	40 personnes	
	Pôle Formation – Salle des Thèses 4	40 personnes	
	Pôle Recherche – Salle des Thèses	100 personnes	